

CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous remercions de votre demande d'information et vous prions de trouver ci-joint dépliant et tarif.

Pour réserver un emplacement :

- Remplissez soigneusement ce contrat de location.

- Retournez ce contrat dûment signé et accompagné de l'acompte de réservation.

Dans l'attente de vous souhaiter prochainement la bienvenue à SAINT AVIT LOISIRS,

nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en nos meilleurs sentiments.

NOM :	DATE D'ARRIVÉE :après 12h00
PRÉNOM :	DATE DE DÉPART :avant 12h00
ADRESSE :	PERSONNES (13 ans et plus) :
.....	NOMBRE D'ENFANTS (-13 ans) :AGE...../
CODE POSTAL :/...../...../...../...../...../...../.....
VILLE :	ANIMAUX :
RÉGION :	
PAYS :	
TELEPHONE : FAX :	
VOITURE - Marque :	
Immatriculation :	
OBSERVATIONS :	
.....	
.....	
.....	
OPTION RESTAURATION :	
- PETIT DEJEUNER (1) <input type="checkbox"/>	
- 1/2 PENSION (dîner + petit-déjeuner) <input type="checkbox"/>	
- PENSION (2 repas + petit-déjeuner) <input type="checkbox"/>	
	TYPE D'EMPLACEMENT SOUHAITÉ : (1)
	(A) RÉSIDENTIEL (Sans électricité) <input type="checkbox"/>
	(B) CONFORT (Électricité) <input type="checkbox"/>
	(C) GRAND CONFORT (Électricité + Eau + Évacuation)... <input type="checkbox"/>
	LOCATION DE REFRIGERATEUR <input type="checkbox"/>
	GARDIENNAGE CARAVANE <input type="checkbox"/>
	Formule "Chaudron Périgourdin" (Restaurant) <input type="checkbox"/>
	Formule "Pitounous" (Cafétéria) <input type="checkbox"/>
	Formule "Pitounous" (Cafétéria) <input type="checkbox"/>
Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement et les conditions de location de SAINT AVIT LOISIRS (voir au verso). Je règle à l'ordre de SAINT AVIT LOISIRS la somme de :	
1- MONTANT TOTAL DU SEJOUR :	Par : (1) Eurochèque <input type="checkbox"/>
2- ARRHEs (46 € par semaine, à valoir sur total séjour) :	Chèque en € <input type="checkbox"/>
3- FRAIS DE RÉSERVATION : (15 €) <u>15 €</u>	Chèque vacances <input type="checkbox"/>
ACOMPTE DE RESERVATION : (2 + 3) <input type="text"/>	Carte bancaire <input type="checkbox"/>
ASSURANCE ANNULATION (règlement séparé)	Date d'expiration..... <input type="checkbox"/>
SOLDE DU SEJOUR (1-2) À RÉGLER À L'ARRIVÉE	N°
BON POUR ACCORD, le :	SIGNATURE :

CADRE RESERVÉ A SAINT AVIT LOISIRS

Demande reçue le :

Montant de l'acompte :

Réglé par :

Solde : € à régler au plus tard le

Demande traitée le :

BON POUR ACCEPTATION,

Cachet, signature :

(1) cocher la ou les cases souhaitées

CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

I - Date d'effet du contrat de location :

Les réservations ont pour objet l'hébergement des touristes pour un séjour déterminé dans notre Camping suivant différents types de prestations. Le ou les bénéficiaires de cet emplacement sont désignés sous le vocable " Touriste ".

Un formulaire de contrat de location doit être complété et remis par le Touriste à SAINT AVIT LOISIRS qui, dans les huit jours qui suivent, est tenu :

- de confirmer son accord par la remise du texte du contrat défini au Touriste,
- ou, à défaut, de rembourser les sommes versées par celui-ci préalablement au contrat définitif.

II - Montant de la réservation :

Les sommes versées au titre de la réservation comprennent les arrhes et les frais de réservation :

- Les ARRHES ont pour objet, pour chacun des contractants, de revenir sur son engagement : le Touriste en perdant les arrhes, SAINT AVIT LOISIRS en les restituant au double.
- Les FRAIS DE RESERVATION sont considérés comme définitivement acquis à SAINT AVIT LOISIRS.

III - Avance sur le solde du séjour :

Le prix du séjour formule dans le contrat de location correspond à l'ensemble des prestations. Le Touriste doit solder le prix de son séjour, au plus tard pour le camping le jour de son arrivée.

IV - Annulation du séjour :

L'annulation du séjour à moins de quatre semaines avant le jour d'arrivée du Touriste entraîne une indemnité de dédommagement égale au prix des arrhes versés de celui qui demande l'annulation.

V - Interruption du séjour :

Les prestations incluses dans le prix du séjour et non consommées par le Touriste ne donnent lieu à aucun remboursement, quelle que soit la cause.

VI - Mise à disposition des locaux loués :

Les locaux loués sont mis à la disposition du Touriste, à partir de 12 heures le jour de son arrivée. Ils doivent être libérés avant 12 heures le jour du départ. Le ou les numéros d'identification de l'emplacement loué sont déterminés par SAINT AVIT LOISIRS le jour de l'arrivée.

En cas de retard, l'emplacement sera gardé jusqu'au lendemain 12h. Après il sera considéré libre.

VII - Règlement intérieur -Troubles et nuisances :

Les touristes doivent observer les consignes du règlement intérieur affiche à la réception. Il est notamment interdit :

- de faire du bruit après 23h,
- de garer les véhicules sur l'emplacement autre que celui attribué,
- d'avoir un comportement susceptible de nuire à autrui.

IX - Assurance :

Le Touriste devra être couvert par son assurance en responsabilité civile " Villégiature " pour tout dommage causé de son fait.